

Patrice Racicot

Associé

M^e Patrice Racicot est associé et, depuis plus de 20 ans, agit à titre de procureur et de conseiller juridique de plusieurs institutions et de cabinets de syndic en matière de restructuration, insolvabilité et droit bancaire. Il agit également à titre de procureur dans le domaine du litige commercial et en matière d'injonction.

M^e Patrice Racicot conseille et représente régulièrement la Société canadienne d'hypothèques et de logement (la « SCHL ») dans le domaine de l'insolvabilité de résidences pour personnes âgées et dans plusieurs autres domaines où la SCHL agit à titre d'assureur ou de prêteur. M^e Racicot représente également la SCHL en matière de titrisation.

Il agit à titre de procureur et de conseiller juridique pour d'importants cabinets de syndic et pour la Banque Nationale du Canada en matière de restructuration d'entreprises, insolvabilité et droit bancaire. Il a ainsi représenté des syndics et des séquestres notamment dans le domaine de la restructuration de sociétés minières et d'entreprises de produits et de services. La Banque Nationale du Canada lui confie d'importants dossiers d'insolvabilité, notamment dans le domaine agricole et plus particulièrement en matière de production porcine.

Par ailleurs, il consacre une partie appréciable de sa pratique à représenter des sociétés et des individus devant les tribunaux en matière de litige commercial, fiduciaire et dans le cadre de recours en injonction.

M^e Patrice Racicot est récipiendaire du prix Harry-Batshaw (excellence en libertés publiques) qui a été décerné par la Faculté de droit de l'Université de Montréal en 1992.

Conférences

M^e Patrice Racicot offre régulièrement des séances de



Associé, Avocat Montréal

Téléphone [514-878-5567](tel:514-878-5567)

Télocopieur 514-871-8977

pracicot@lavery.ca

Langues

Anglais

Français

Secteurs de pratique

Litige commercial

formation juridique à sa clientèle.

Restructuration et insolvabilité

Le 19 septembre 2007, dans le cadre de la *Septième conférence annuelle sur les sûretés* organisée par Insight Information, il a offert une présentation portant sur les conventions entre prêteurs et les éléments à considérer en cas de défaut.

Le 29 janvier 2008, dans le cadre de la *Conférence sur le financement et les sûretés* organisée par l'Institut canadien, il a prononcé une conférence portant sur *l'exercice par un créancier hypothécaire de ses droits et les difficultés particulières pouvant découler de l'application de la Loi sur la médiation en matière d'endettement agricole*.

Formation

LL.B., Université de Montréal, 1991

Membre du Barreau du Québec depuis 1992